

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES DE CORNANT, EGRISELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY ET VILLENEUVE LA DONDAGRE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 03 AVRIL 2017 Mairie de CORNANT à 20h00

Date de convocation: 27.03.2017

Nombre de membres titulaires présents : 8/8

**CORNANT:** 

M. DEROUET Denis

Mme BLIN Déborah (pouvoir à Mme FRATTINI)

**EGRISELLES LE BOCAGE:** 

M. CANET Claude

Mme TOMACHOW Virginie

SUBLIGNY:

M. SICIAK Olivier

**Mme BRIDRON Marie-Dominique** 

VILLENEUVE LA DONDAGRE:

M. ALLIOT Jean-François M. SALIQUES Christophe

DELEGUES SUPPLEANTS: M. DESCHAMPS (Egriselles), Mme SENGER (Cornant)

REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS: M. GRODET Philippe

REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES: Mme CONGRATEL Stéphanie

SECRETAIRE DU SIVOS CESV: Mme MARCHAND Carole

## ORDRE DU JOUR:

## 1) Comptabilité:

- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif
   2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote du budget primitif 2017
- 2) Dérogations scolaires
- 3) Cantine scolaire:
  - Prix des repas 2017/2018 fournis aux communes extérieures au regroupement
  - Renouvellement contrat Technivap
- 4) Questions diverses
  - Bilan impayés cantine

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 06.03.2017, ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme TOMACHOW Virginie

## 1. COMPTABILITE

## 1.1. <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016</u>

Section de fonctionnement:

Total des dépenses : 390.976,15€ Total des recettes : 393.657,33€

Soit un excédent de 2.681,18€

Section d'investissement:

Total des dépenses :

5.707,94€

Total des recettes :

1.565,90€

Soit un déficit de 4.142,04€

Le résultat 2016 cumulé avec les années antérieures fait apparaître un résultat de clôture positif de 49.283,26€.

#### A l'unanimité, le comité syndical entérine ces résultats :

<u>Délibération 3.2017:</u> Approbation du compte de gestion 2016 <u>Délibération 4.2017</u>: Vote du compte administratif 2016

#### 1.2. AFFECTATION DU RESULTAT 2016

A l'unanimité, le comité syndical décide d'affecter ces résultats de la façon suivante : 49.283,26 en report à nouveau de la section de fonctionnement et 5.369,94 à la couverture du déficit d'investissement.

Délibération 5.2017 : Affectation du résultat 2016

#### 1.3. VOTE DU BUDGET 2017

<u>Section de fonctionnement</u>: Equilibre à 470.600,00€ (incluant la participation des 4 communes membres de 294.700,00€ répartie par moitié au nombre d'habitants et moitié au nombre d'élèves selon le tableau des effectifs arrêté au 01.02.2017, soit 219 élèves dont 2 extérieurs).

<u>Section d'investissement</u>: Equilibre à 20.500,00€ (tenant compte des demandes des enseignants et des besoins pour la cuisine centrale d'Egriselles)

### Détail des participations des communes membres 2017 : 294.700,00€

 Cornant :
 45.044,90€
 (34 élèves)

 Egriselles :
 157.546,62€
 (117 élèves)

 Subligny :
 56.847,64€
 (39 élèves)

 Villeneuve :
 35.260,84€
 (27 élèves)

## 2. DEROGATIONS SCOLAIRES

Le Président rappelle la précédente délibération 9.2014 du 29 avril 2014, entérinant les deux principes suivants :

- 1) Le Sivos ne participe pas financièrement aux charges scolaires des élèves domiciliés sur les communes membres qui demanderaient à être scolarisés hors du regroupement, dans le but de maintenir les effectifs dans les classes existantes. Aucune dérogation ne sera donc acceptée.
- 2) Le Sivos peut accepter par dérogation et au cas par cas des élèves non domiciliés sur le regroupement, sous réserve de l'acceptation par la commune membre concernée de la prise en charge dans sa répartition.

Le Président porte à la connaissance des membres présents les 4 dérogations en cours, ainsi que les 2 dérogations parvenues à ce jour pour l'an prochain.

Concernant les dérogations pour classe spéciale (CLIS notamment), le Président indique qu'elles seront prises en charge, comme par le passé, par les communes au cas par cas.

Il propose donc de remplacer la précédente délibération en modifiant le paragraphe 2 ainsi :

« le SIVOS peut accepter par dérogation et au cas par cas des élèves non domiciliés sur le regroupement, en fonction de la capacité d'accueil des écoles, après avis du corps enseignant.»

Si la commune extérieure participe aux charges scolaires du SIVOS, celui-ci établit une convention avec elle. Dans le cas contraire, la commune du regroupement qui souhaite permettre l'accueil accepte la prise en charge de l'élève dans son effectif.

Délibération 6.2017

### 3. CANTINES SCOLAIRES

# 3.1. PRIX DES REPAS 2017/2018 FOURNIS AUX COMMUNES EXTERIEURES AU REGROUPEMENT

Le Président propose de maintenir les prix fixés par délibération :

- N° 10.2015 du 18.06.2015 fixant à 3.10€ le prix du repas hors pain et eau pour la commune de Montacher
- N° 11.2016 du 27.06.2016 fixant à 3.30€ le prix du repas hors eau pour le SIVOS de Marsangy/Rousson

A l'unanimité, le comité syndical accepte ces deux propositions et autorise le Président à signer les deux conventions s'y rapportant pour l'année scolaire 2017/2018.

## 3.2. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TECHNIVAP

Le Président rappelle qu'il s'agit du contrat relatif au nettoyage des réseaux de buées grasses et de ventilation de la cuisine centrale pour un coût annuel TTC de 969,85€ pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2019, avec tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 36 mois.

A l'unanimité, le comité syndical accepte cette proposition et autorise le Président à signer le nouveau contrat s'y rapportant.

Délibération 7.2017

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1. <u>Point sur les impayés cantine</u> : les relances ayant été faites oralement par les Maires, le Sivos s'assurera du suivi des factures impayées.
- 4.2. <u>Distribution aux Maires</u> du projet d'organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée 2017

CLOTURE DE LA SEANCE A 21h30